

Les salariés licenciés de l'entreprise FAB21 (siège à Fumay/08, métallurgie) ont bloqué avant-hier le départ d'un camion. Une action symbolique qui marque leur inquiétude concernant le versement de la prime extralégale. Depuis la mise en redressement judiciaire de l'entreprise en février dernier et sa reprise par les [ETABLISSEMENTS BOURGUIGNON BARRE](#) / T : 03.24.53.42.30, les 44 personnes licenciées se battent pour percevoir leurs indemnités, notamment une prime extralégale de 12.500 € par personne, négociée en 2013. Ils attendent depuis 9 mois, et chaque fois l'affaire est reportée au tribunal. www.fabb21.fr / www.bourguignon-barre.fr